

## **Le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)\***

Le CVL est composé de 10 élèves élus et de 10 adultes volontaires.

### **Les élections**

En début d'année, les candidats se manifestent auprès des CPE et peuvent faire campagne.

Ils se présentent avec un suppléant. Tous les élèves et étudiants sont électeurs et éligibles.

Le CVL est renouvelé chaque année pour moitié.

### **Son rôle**

Le CVL fait des propositions pour tout ce qui concerne la vie de l'élève, l'organisation du soutien scolaire et des études, la formation des délégués, l'amélioration du cadre de vie etc...

Il élit en son sein un Vice Président (le Président étant le Chef d'établissement).

Le Vice Président est membre du Conseil d'Administration (CA), ainsi il peut présenter les propositions des élèves et les soumettre au vote.

### **Fréquence des réunions**

Le CVL est réuni avant chaque CA, à la demande des élèves et autant que de besoin, Les élèves se réunissent également seuls ou avec le CPE ou un autre adulte, pour réfléchir à des projets et à leur mise en œuvre.

### **Quelques projets déjà réalisés**

- Semaine africaine (expos, initiation à la danse, à la calligraphie, aux percussions, menus africains, contes etc...)
- Expos photos
- Débats ( sur les violences urbaines, le droit de vote)
- Collecte de denrées en partenariat avec le secours populaire
- Tournoi « Fifa »

Les élus du CVL peuvent se présenter pour siéger au Conseil Académique présidé par le Recteur et de là, au Conseil National de la vie lycéenne, présidé par le Ministre.

(\*B.O Aout 2010 n° 30)

